

SIVOM DE LA PLAINE DU DROU AIS EST

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Procédure adaptée (MAPA). En application de l'ordonnance 2018-1074 du 26/11/2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique et le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique publiés au Journal de la République Française du 5 décembre 2018 entrés en application au 1^{er} avril 2019

FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE *pour les écoles de Broué, Serville et Germainville*

Règlement de consultation R.C.

Personne publique : SIVOM de la PLAINE du DROU AIS EST

Ordonnateur : Madame la Présidente

Comptable public assignataire des paiements : Mr le Trésorier de Dreux Agglomération - 28100 –
DREUX

Date limite de réception des offres
Vendredi 23 août 2019

Date d'envoi à la publication : **02/07/2019**

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

POUVOIR ADJUDICATEUR

SIVOM de la PLAINE DU DROUVAIS EST – Mairie de BROUE – 28410

Tél : 02.37.43.29.41

mairie.de.serville@wanado.fr

*Jours et horaires de réception du public au secrétariat du SIVOM en mairie de Serville,
lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h à 17h*

OBJET DE LA CONSULTATION

Fourniture de repas en liaison froide pour les écoles du Regroupement Pédagogique à *Broué, Serville et Germainville,*

LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Cantine de Broué : Groupe scolaire 28410 BROUE

Cantine de Serville : salle des fêtes 28410 SERVILLE

Cantine de Germainville : école maternelle 28500 GERMAINVILLE

DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu pour la durée du 1/10/2019 au 31/07/2020, renouvelable 2 fois sur la durée des prochaines années scolaires avec possibilité de le dénoncer par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins deux mois avant la fin de chaque échéance annuelle.

Il prend effet le 1er Octobre 2019 à 0 heure et cesse le 31 Juillet 2022 à minuit.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES

La présente consultation est lancée suivant la procédure de marché adapté, En application de l'ordonnance 2018-1074 du 26/11/2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique et le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique publiés au Journal de la République Française du 5 décembre 2018 entrés en application au 1^{er} avril 2019

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de remise des offres.

MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement à 30 jours sur présentation de factures mensuelles calculées sur la base des prix figurant sur le bordereau.

ARTICLE 3 – JUGEMENT DES OFFRES

CRITERES DE CHOIX DES OFFRES

L'examen et le classement des offres seront effectués dans les conditions prévues au Code de la Commande Publique

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, la personne publique se fondera sur les critères suivants :

Qualité de la prestation :	50 %
Mode de livraison :	20 %
Prix des prestations :	30 %

ARTICLE 4 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les documents peuvent être obtenus :

- en les téléchargeant gratuitement sur la plate-forme de dématérialisation sur le site de l'AM28, www.amf28.org

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Il n'est pas admis de sous-traitance.

Modalités de réception des candidatures et des offres

Les dossiers doivent être déposés uniquement sur la plate-forme www.amf28.org

Et contenir dans 2 'enveloppes différentes' les renseignements relatifs à la candidature et l'offre :

PIECES DE LA CANDIDATURE

- ❖ Les documents mentionnés au Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- ❖ Les références et qualités de l'entreprise, en particulier en matière de prestations de même nature que celles qui font l'objet du présent marché, et notamment :
 - Les moyens en matériels et en personnel disponibles pour la réalisation du marché
 - Les moyens que le candidat propose de mettre en oeuvre pour le respect des délais de livraisons.

PIECES DE L'OFFRE

- ❖ le présent règlement de consultation signé.
- ❖ l'acte d'engagement dûment complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de (des) entreprise(s).
- ❖ le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), à accepter sans modification.
- ❖ le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), à accepter sans modification.
- ❖ le bordereau des prix.
- ❖ un tableau de menu type.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI ET REMISE DES PLIS

5.1 TRANSMISSION ELECTRONIQUE

Dépôt des dossiers uniquement sur la plate-forme du site www.amf28.org

6.2 DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être déposées **avant le vendredi 23 août 2019**.

Les plis qui seraient déposés après la date seront refusés.

6.3 INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif d'Orléans

28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 77 59 00/ Télécopie : 02 38 53 85 16/ Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr